



**DEMANDE DE PRIME POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE
DANS LES LOGEMENTS SITUES EN TERRITOIRE OLNOIS**

1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification

M Nom Prénom

Mme

1.2. Adresse du demandeur

Rue Numéro Boîte

Code postal..... Localité Pays.....

Téléphone.....

Numéro de compte (IBAN) BIC

1.3 Adresse du logement concerné

Rue Numéro Boîte

2. Pièces jointes

Copie des factures des travaux (économie d'énergie)

Copie de la notification d'octroi de la prime émanant de la Région wallonne pour le(s) même(s) investissement(s)

Notification reçue le :

3. Conditions

- la prime est accordée directement au bénéficiaire de la prime régionale suivant les mêmes conditions d'agrément
- la demande est introduite dans les 3 mois de la réception de la notification de la Région wallonne
- le montant de la prime s'élève à 20 % de la prime régionale avec un maximum de 500 €
- le montant cumulé des primes (Région + Commune) ne peut jamais dépasser le montant des investissements
- le remboursement de la prime est immédiatement exigé de tout bénéficiaire qui a fait une déclaration fausse ou inexacte ou qui ne respecte pas les conditions imposées par le règlement communal relatif à la présente prime.

Date :

Signature :

